

5052M371A7
2323
(1940)

mandes en Belgique de 5000 wagons-tombereaux.-

C.D. 5. 3.40 I5 III

5 mars 1940

2323

du 5 mars 1940

=====

QU. III - Marchés et commandes

Commande de wagons-tombereaux
en Belgique

P.V. COURT

Le Comité approuve les propositions qui lui sont soumises.

STENO p. 15

M. LE PRESIDENT. - Nous avions d'abord envisagé de passer de 3.000 wagons-tombereaux commande à l'industrie belge, mais M. le Directeur Général nous demande, pour tenir compte d'une intervention du Ministre des Travaux Publics, du Ministre du Blocus, de porter à 5.000 le commander nombre des tombereaux à commander dès maintenant en Belgique.

Avez-vous des observations à présenter sur ces marchés ?

M. GRIMPRET. - Que pensez-vous des prix ?

M. LE BESNERAIS. - Ils sont raisonnables. Le wagon-tombereau avec frein reviendra environ à 83.000 fr et sans frein à 66.500 fr. La dépense totale sera légèrement inférieure à celle que nous avions prévue, car nous avions table sur les prix demandés par les constructeurs anglais.

M. LE PRESIDENT. - N'avons-nous pas déjà passé une commande de wagons en Belgique ?

M. LE BESNERAIS. - Oui, il s'agit d'une commande de wagons-citernes, mais pour le compte du Ministère des Travaux Publics.

M. BERTHELOT. - Ces commandes en Belgique présentent un très gros intérêt au point de vue du blocus de l'Allemagne.

M. LE BESNERAIS. - Mais elles ne sont pas encore suffisantes. Pour bloquer les commandes de l'Allemagne, il faudrait commander 2.000 wagons de plus. Nous allons passer des marchés pour 5.000 tombereaux et nous poursuivons les consultations en prévision de commandes ultérieures, mais nous ignorons comment sera répartie, entre l'Angleterre et la Belgique, la commande des

5.000 wagons-tombereaux qui resteront à construire. Nous en discutons actuellement avec le Service des Achats à l'étranger. Cette question pose, en effet, un double problème : l'un de devises, l'autre de blocus.

M. LE PRÉSIDENT.— Les marchés sont approuvés.

M. LE BESNERAIS.— J'ai demandé à M. le Commissaire du Gouvernement l'autorisation de passer les commandes immédiatement sans attendre la prochaine séance de la Commission des Marchés, car celle-ci n'aura lieu que le 15 mars.

M. LE PRÉSIDENT.— D'accord.